

N/REF : 23/01/2026 11H42 C:002020 I:02574
V/REF : AC/C37834
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 a 11H42

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. GJA
IMMEUBLE : LE GRAND JARDIN -GJA
RUES DES 3 JOURNAUX/COURTIL
PL.DU MANOIR/AV DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-006

LOCALISATION : 25 AVENUE DES COMPTOIRS - LOGT VACANT SUR PASS DU 22 AU 30/01
LOGEMENT N° 014960, PORTE N°4960, 3° ÉTAGE, TYPE 5

MOTIF : QUALIGAZ - GAZ 014960 GJA - (GJA - I - 25)
ATTESTATION GAZ AVEC OBTENTION QUALIGAZ
TRAVAUX NÉCESSAIRE A L'OBTENTION

Donneur d'ordre : Mme T KERMARREC

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DE LA TUYAUTERIE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES ORGANES DE COUPURE GAZ
CONTRÔLE DE L'ENSEMBLE DES VOLUMES, OUVRANTS, AÉRATIONS,
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS
DIAGNOSTIC QUALIGAZ
REPLACEMENT ROAI
CERTIFICATION QUALIGAZ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 06/02/26 a 14H32 Mme T KERMARREC

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).

La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL178-Attest.diagn.gaz	locat./+QUALIGAZ	1	120,00
				120,00
		TOTAL H.T.		120,00
		T.V.A. a 10,00%		12,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.